

CARRELAGE INSTALLÉ SUR PANNEAU DE CIMENT (CBU) INSTALLATION SUR MURS SELON LA MÉTHODE À COUCHE MINCE — 305W-2016-2017

DÉTAIL A - INTÉRIEUR - CONDITIONS SÈCHES/MOILLÉES ET EXTÉRIEUR

SUPPORTS ADÉQUATS

- Montant de cloisonnement en bois pour installation intérieure seulement ou montant de cloisonnement en métal avec espacement maximal de 406 mm c. à c.

MATÉRIAUX

- PARE-VAPEUR - Pellicule de polyéthylène de 0,15 mm (6 mils) - Nécessaire à l'extérieur et dans les endroits sujets à des conditions mouillées
- PANNEAU DE CIMENT (CBU) - Épaisseur minimale de 13 mm conforme à la norme ANSI A118,9 ou panneau de fibrociment d'une épaisseur nominale de 11 mm, conforme à la norme ASTM C-1288.
- CARREAU – **À l'intérieur** : Habituellement de la faïence émaillée, non-vitrifiée. D'autres types de carrelage et de mosaïques peuvent convenir. Suivre les recommandations du fabricant. **À l'extérieur** : Employer que des matériaux résistants au gel
- RUBAN À JOINTS - Renforcé d'un treillis de fibre de verre 51 mm
- MINCE COUCHE DE NIVELLEMENT - Si nécessaire
- COUCHE DE LIAISON – **À l'intérieur** : Ciment-colle au latex, (norme minimale acceptable ANSI A118,4 ou ISO13007- C2) ; ciment-colle ordinaire (norme minimale acceptable ANSI A118,1 ou ISO13007- C1). - **À l'extérieur** : Ciment-colle au latex, à un ou deux composants, dont un liquide (norme minimale acceptable ANSI A118,4 ou ISO 13007- C2S1).
- COULIS – **À l'intérieur** : Ciment Portland commercial ordinaire, coulis de ciment au latex (norme minimale acceptable ANSI A118,6 ou ISO13007- CG1), coulis époxyde (norme minimale acceptable ANSI A118,3 ou ISO13007- RG) ou coulis prêt à l'emploi. **À l'extérieur** : coulis de ciment au latex (norme minimale acceptable ANSI A118,6 ou ISO13007- CG1) ou coulis prêt à l'emploi.

INSTALLATION

- Les panneaux de ciment doivent être stables, d'aplomb, carrés et vissés aux montants de cloisonnement à l'aide d'attaches résistant à la corrosion. La tolérance de planéité de la surface ne doit pas excéder 6 mm sur 3 000 mm, ou 2 mm sur 300 mm. Pour les carreaux de plus grand format, dont l'un des côtés est de 380 mm ou plus, la tolérance de planéité de la surface ne doit pas excéder 3 mm sur 3 000 mm. Appliquer une couche de nivellement, si nécessaire. Tous les joints doivent être masqués à l'aide d'un ruban à joints renforcé d'un treillis en fibre de verre résistant aux alcalis de 51 mm et comblés de ciment-colle au latex ou de mortier au latex et sable. Poncer le joint s'il doit obligatoirement être lisse. Appliquer la couche de liaison en employant une truelle dentelée appropriée pour assurer une bonne adhérence. Installer les carreaux en appuyant fermement sur ceux-ci dans un mouvement de va-et-vient carreaux tandis que le produit est encore humide et collant. Appliquer suffisamment d'agent liant pour assurer un contact minimal de 95 % dans les endroits extérieurs ou sujets à des conditions mouillées et d'au moins 80 % dans les endroits intérieurs secs. Appliquer le coulis en le tassant dans les joints jusqu'à ce qu'ils soient bien remplis, puis enlever l'excès de coulis et nettoyer.

RESTRICTIONS

- Suivre les directives du fabricant. Ne pas installer de carrelages à l'extérieur si la température est inférieure à 12 °C. Ne pas installer de carreaux dont l'endos est monté sur un papier. Il est également à noter que les carreaux dont l'endos est retenu par filet synthétique ne devraient pas être appliqués à l'extérieur ni dans les endroits sujets à des conditions d'humidité extrême, sauf si le fabricant garantit que le produit convient à ce type d'installation.
- Toutes les exigences nécessaires pour installation extérieure doivent être rencontrées.

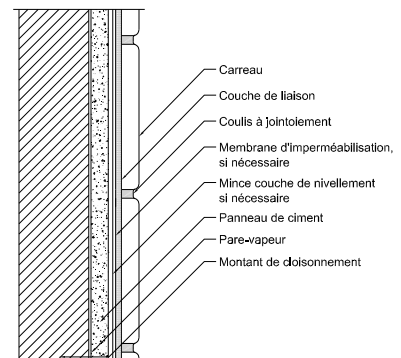
AUTRES CONSIDÉRATIONS

- L'espacement et le calibre minimal des montants de cloisonnement en acier doivent être conformes aux directives du fabricant du panneau de ciment. Pour les installations extérieures, percer des chantpeureux d'environ 6 mm dans le bas des joints de carrelage verticaux pour prévenir le désagrégement du panneau par effet de gel/dégel ou suivre toute indication contraire du fabricant.
- Si requise, l'application d'une membrane d'imperméabilisation doit être spécifiée (ANSIA118,10). Suivre les recommandations du fabricant.
- Une attention particulière doit être apportée lors de la pose de carreaux dont l'épaisseur dépasse 13 mm afin de prévenir le glissement ou le décollement des carreaux.
- Le carrelage employé pour les installations extérieures doit être résistant au gel.
- Se référer aux « Notes à l'intention des professionnels » et au détail 301MJ-2016-2017.
- L'application d'une membrane d'imperméabilisation est essentielle dans les douches à forte sollicitation (hôtels, douches communautaires, centres sportifs, etc.) Voir détail 319SR-2016-2017.
- La localisation des couches d'isolation et pare-vapeur doit être spécifiée par le professionnel consultant.
- Se référer aux codes et règlements locaux du bâtiment pour les exigences concernant la cavité de drainage aérée pour les installations extérieures.
- Toutes les ouvertures et coupes doivent être traitées pour assurer l'intégrité de l'imperméabilisation.
- Certains mortiers de ciment au latex peuvent prendre entre 14 et 60 jours pour murir suffisamment avant d'être exposés à l'eau. Vérifier la durée du délai de murissement requis auprès du fabricant. Pour accélérer et raccourcir la période de murissement, un mortier à prise rapide peut s'avérer plus approprié.
- L'enveloppe et l'arrière-fond seront conçus et détaillés par le professionnel.

À suivre - page suivante

INTÉRIEUR

A



Se référer à la page 9.

EXTÉRIEUR

